Nations Unies S/2020/436



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J’ai l’honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés de M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie ; de M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l’Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l’Union africaine en Somalie ; et de M[me] Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l’Organisation des Nations Unies, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l’Estonie, de la France, de l’Allemagne, de l’Indonésie, de la Fédération de Russie, de l’Afrique du Sud (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – le Niger, l’Afrique du Sud et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, des États-Unis d’Amérique et du Viet Nam, à l’occasion de la visioconférence sur la situation en Somalie convoquée le jeudi 21 mai 2020. Le représentant de la Somalie a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée par le Président du Conseil de sécurité aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de ces exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-07105 (F) 030620 120620







Annexe I

Déclaration de M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Je souhaite à tous une bonne soirée depuis Mogadiscio et une bonne fin de ramadan à nos frères et sœurs somaliens à l'approche de l'Eïd al-Fitr.

La Somalie, comme le reste du monde, concentre ses efforts sur la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La Somalie compte plus de 1 500 cas confirmés, mais selon toute vraisemblance les chiffres réels sont beaucoup plus élevés.

Les conséquences pour la Somalie sont graves. Avant même la COVID-19, plus de 5 millions de Somaliens avaient besoin d'une aide humanitaire. Les 2,6 millions de personnes déplacées sont particulièrement menacées. Pour ne rien arranger, près d'un million de Somaliens sont actuellement touchés par des inondations, et le pays est également confronté à la pire invasion de criquets pèlerins depuis 25 ans.

En plus des effets sanitaires et humanitaires, la COVID-19 a également de graves incidences économiques sur la Somalie. Le Gouvernement fédéral prévoit une baisse de 11 % du produit intérieur brut nominal pour 2020. Les recettes souffrent de la fermeture des ports et des aéroports, et les envois de fonds de la diaspora, indispensables pour le pays, ont chuté de 40 %.

Le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ont réagi rapidement à la crise dans la limite de leurs moyens. Une équipe nationale spéciale COVID-19 a été créée début mars et placée sous la présidence du Premier Ministre, Hassan Khayre. Les États membres de la fédération ont mis en place des structures similaires et participent également à la coordination au niveau national. Des messages de santé publique sont diffusés, des fonds sont mobilisés et des équipements médicaux et de protection sont achetés.

Le système des Nations Unies s'emploie à étayer la réponse du Gouvernement. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont réorienté leurs activités pour donner la priorité à la COVID-19. Je ne citerai que quelques exemples : l'Organisation mondiale de la Santé a augmenté la capacité des hôpitaux somaliens, créé des centres d'isolement et financé des laboratoires d'analyse. Le Programme des Nations Unies pour le développement a fourni des générateurs. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni un appui essentiel en matière de transport aérien et d'autres formes d'appui logistique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assure la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires. Et l'ensemble des institutions, fonds et programmes mène bien d'autres activités encore.

La capacité de la Somalie de faire face à la COVID-19 est grandement facilitée par le fait que, le 25 mars, le pays a atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cette étape historique marque la reconnaissance de l'amélioration de la gestion des finances publiques somaliennes et permet au pays de pouvoir obtenir des ressources financières supplémentaires nécessaires d'urgence pour atténuer les effets de la COVID-19. La Banque mondiale et d'autres partenaires ont mobilisé des fonds pour répondre aux besoins immédiats en termes de préparation et de soutien budgétaire. La Banque mondiale et les organismes des Nations Unies, tel le Programme alimentaire mondial, accélèrent également les mesures en faveur de la reprise économique et des investissements grâce aux transferts en espèces pour aider à renforcer les moyens de subsistance et la résilience.

En plus de sa réponse directe, le système des Nations Unies soutient le Gouvernement en faisant la liaison avec la communauté des donateurs au sens large et en coordonnant l'aide. Le 23 avril, les entités des Nations Unies présentes en Somalie ont publié le Plan national de prévention et de lutte contre la COVID19, qui regroupe les besoins du système des Nations Unies pour épauler le Gouvernement.

Avant la pandémie, la Somalie s'était fixé des priorités nationales ambitieuses pour 2020, parmi lesquelles les premières élections tenues au suffrage direct dans le pays depuis 1969, suivant le principe « une personne, une voix » . Comme le Conseil l'a noté en novembre (voir S/PV.8671), la tenue d'élections pacifiques, inclusives, crédibles et transparentes, suivant le principe « une personne, une voix », constituerait une étape historique dans la reconstruction de la Somalie et contribuerait à la poursuite du développement démocratique du pays.

Les semaines à venir seront décisives pour déterminer comment la Somalie procédera à ces élections. La commission *ad hoc* conjointe mise en place par le Parlement doit présenter ses recommandations pour le règlement des questions oubliées dans la loi électorale adoptée en février. Elles ont trait notamment à la définition des circonscriptions électorales, à la répartition des sièges à la Chambre haute et à la garantie d'un quota de 30 % pour la représentation des femmes au Parlement. Le Parlement doit également adopter des amendements à la loi sur les partis politiques afin de respecter le code électoral.

À l'occasion d'une session conjointe des deux chambres du Parlement, la présidence de la Commission électorale nationale indépendante doit également présenter son rapport sur les préparatifs pour la conduite des élections dans les délais prévus par la Constitution, à savoir novembre 2020 pour le Parlement et février 2021 pour l'élection présidentielle.

Ces institutions somaliennes vont définir la voie à suivre pour les élections. Les partenaires de la Somalie devront alors être prêts à mobiliser l'appui technique et les ressources financières nécessaires à leur tenue. Le travail de l'équipe spéciale chargée de la sécurité des élections doit également s'accélérer afin de garantir les conditions de sécurité nécessaires au déroulement du scrutin. Tout aussi importante sera l'existence d'un consensus entre les dirigeants politiques et au sein de toute la société somalienne afin de garantir que les élections recueillent un large appui et suscitent l'adhésion de tous.

Outre l'accent mis sur les élections, nous soulignons qu'il importe également que la Somalie progresse dans d'autres aspects prioritaires et fondamentaux de l'édification de l'État. Je pense notamment à la mise en place de la Cour constitutionnelle, du Conseil supérieur de la magistrature et d'une commission indépendante chargée des droits de l'homme, ainsi qu'à l'achèvement du processus de révision de la Constitution fédérale.

Une démocratie véritablement pluraliste passe aussi par un environnement favorable où la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association sont protégées. J'invite le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à veiller au plein respect de ces libertés, en particulier en cette année électorale décisive.

Pour ce qui est de la situation en matière de sécurité, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux forces de sécurité somaliennes et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour les sacrifices qu'elles continuent de consentir au service de la paix. Au 5 mars, l'AMISOM avait réduit son effectif maximal de 1 000 membres, conformément à la décision du Conseil. Le BANUS fournit actuellement un soutien logistique à 19 626 membres du personnel en uniforme de l'AMISOM ainsi qu'à 10 900 membres des forces de sécurité somaliennes, grâce aux contributions des donateurs au fonds d'affectation spéciale de l'Armée nationale somalienne.

Depuis mon dernier exposé (*ibid*.), la Somalie a repris de nouvelles zones aux Chabab. Le 16 mars, l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM ont libéré la ville stratégique de Jannaale, dans le Bas-Chébéli. Les forces dirigées par les Somaliens tiennent la ville depuis lors, et les efforts des autorités fédérales et de l'État du Sud-Ouest pour rétablir la gouvernance, la justice, l'état de droit et la stabilité dans la ville se poursuivent, avec le soutien du BANUS, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et d'autres partenaires.

Pendant ce temps, la réforme institutionnelle des forces de sécurité s'est poursuivie, notamment en améliorant les systèmes de gestion et des ressources humaines.

Comme l'indique l'évaluation de la menace entreprise conjointement en janvier par l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, la menace des Chabab a continué d'évoluer. Ce groupe continue de commettre des actes d'intimidation et de violence en ayant recours à des engins explosifs improvisés (EEI), à des tirs de mortiers, à des assassinats et à d'autres moyens. Au sein des communautés sous leur contrôle, les Chabab utilisent l'extorsion et se livrent à des activités commerciales illégales et à des activités criminelles. Nous regrettons qu'ils n'aient pas répondu à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et que leurs opérations terroristes se poursuivent sans relâche.

En ce qui concerne la menace spécifique des EEI, les forces de sécurité somaliennes ont besoin d'un appui supplémentaire pour contrer cette menace meurtrière. À cet égard, j'attends avec intérêt l'exposé que présentera la Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU dans le courant de la séance.

Je salue la détermination du Gouvernement fédéral à réviser le plan de transition somalien en actualisant les échéances et en identifiant les tâches et les lacunes principales en matière de lutte contre la menace changeante des Chabab.. Le Gouvernement fédéral a reconnu la nécessité de renforcer la coordination, que ce soit au niveau interne ou avec les partenaires internationaux, ainsi que la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures non militaires pour contrer la diffusion de la menace des Chabab, notamment en luttant contre le financement du terrorisme. Le Gouvernement a indiqué sa volonté de promouvoir une approche globale en matière de sécurité, et nous nous en félicitons.

Malheureusement, la COVID-19 a ralenti la formation assurée par les partenaires internationaux, qui est nécessaire pour constituer des forces en vue de lutter contre les Chabab. Cela pourrait avoir une incidence sur les opérations, d'où la nécessité d'actualiser le plan de transition afin de refléter tous les changements dans le calendrier de la constitution des forces.

Nous accueillons avec satisfaction les récentes conversations inclusives qui ont eu lieu entre les responsables somaliens de la sécurité et les principaux partenaires internationaux en vue d'examiner les conditions et la forme que prendra l'appui international au secteur de la sécurité somalien au cours des années à venir. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce dialogue afin de renforcer nos efforts collectifs.

En ce qui concerne la situation des États membres fédérés, nous sommes encouragés par les progrès récents enregistrés par plusieurs d'entre eux en matière de dialogue et de réconciliation. Au nombre de ces États, il y a le Galmudug, où un nouveau gouvernement largement représentatif a été nommé, l'État du Sud-Ouest, où les anciens ont choisi les nouveaux membres du parlement, et le Djoubaland, où les anciens rivaux politiques ont décidé de collaborer et de poursuivre le processus de réconciliation., Nous demandons instamment que les efforts soient poursuivis dans ces États et d'autres États membres fédérés pour promouvoir le dialogue et la communication au sein de toutes les communautés aux fins d'une gouvernance sans exclusive dans l'intérêt de la population.

S'agissant des relations entre la Somalie et le Somaliland, nous accueillons avec satisfaction le dialogue de haut niveau en cours et nous jugeons encourageante la volonté déclarée des deux parties de maintenir des voies de communication ouvertes et de poursuivre le dialogue.

Nous lançons un appel urgent à l'ouverture au dialogue et à une meilleure coopération afin de préserver les relations entre le Gouvernement fédéral et tous les États membres fédérés. Si les relations entre le Gouvernement central et certains États membres fédérés restent coopératives, nous regrettons que plus d'une année se soit écoulée depuis la réunion entre le Président et les dirigeants de tous les États membres fédérés. Ils doivent tous déployer des efforts communs et agir d'urgence s'ils veulent réaliser les priorités nationales importantes dans l'intérêt du peuple somalien.

Comme le Conseil lui en a donné l'instruction dans la résolution 2461 (2019), la MANUSOM appuie les efforts visant à accélérer le dialogue de haut niveau entre le Gouvernement fédéral et les États membres fédérés. L'ONU se tient prête à appuyer les initiatives somaliennes de réconciliation et de collaboration sur la base d'un dialogue sans exclusive.

Pour terminer, je tiens à assurer au Conseil que les forces des Nations Unies en Somalie restent présentes, actives et déterminées à s'acquitter de leur mandat – en dépit des restrictions et des problèmes supplémentaires liés à la pandémie et aux menaces constantes à la sécurité de la Mission. Nous avons temporairement réduit nos effectifs à Mogadiscio et dans nos bureaux locaux, mais nos collègues continuent de travailler à distance dans le monde entier, restent engagés et continuent de montrer leur détermination à venir en aide au peuple somalien.

Annexe II

Déclaration de M. Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie

La maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas épargné la Somalie. La COVID-19 sape nos efforts collectifs dans le pays et compromet les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres fédérés. Nous avons créé une équipe spéciale de lutte contre la COVID-19 au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui travaille en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Gouvernement central et les Gouvernements des États membres fédérés dans tous les secteurs de l'AMISOM.

Nous observons avec admiration les efforts que déploie la Somalie pour contrer le terrorisme, consolider la paix grâce au dialogue et à la réconciliation et développer le pays en œuvrant à l'édification de l'État, à la reconstruction et au relèvement – en dépit des perturbations causées par la COVID-19 en Somalie et du fait qu'elle pourrait faire dérailler la mise en œuvre des tâches prioritaires en suspens dans le pays. Dans ce contexte, je tiens à souligner les évolutions dans trois domaines clefs : le relèvement économique de la Somalie, l'ouverture de l'arène politique et la sécurité.

En octobre 2019, au Forum de partenariat sur la Somalie, le Gouvernement fédéral s'est engagé à poursuivre ses réformes économiques rigoureuses afin d'alléger sa dette. Le pays devra cependant surmonter d'importants obstacles économiques pour annuler totalement sa dette.

Pour franchir sa prochaine étape, le Gouvernement fédéral doit œuvrer à la réalisation d'objectifs à court terme, qui englobent la fourniture d'une aide alimentaire à environ 5,2 millions de personnes, la nécessité de répondre aux besoins des résidents des camps de personnes déplacées, l'éducation des personnes qui ne sont pas scolarisées et la création d'environ 400 000 emplois par an. C'est une tâche redoutable si l'on tient compte des conditions défavorables résultant des effets conjugués du terrorisme, des catastrophes naturelles récurrentes et de l'incidence de la COVID-19 sur l'économie somalienne. Des éléments indiquent déjà que les transferts de fonds sont en baisse, que les échanges commerciaux sont en chute et que les revenus des ménages sont en diminution. Si la tendance à la baisse des revenus se poursuit, en raison de la COVID-19, une préoccupation qui pourrait être encore plus inquiétante, c'est le risque que le Gouvernement fédéral ne soit pas en mesure d'honorer certaines de ses obligations. En tant que partenaires de la Somalie dont l'objectif commun est d'aider le pays à rester sur pied et à progresser, nous devons envisager des moyens d'aider la Somalie à surmonter ces problèmes et à remplir les conditions d'éligibilité pour une annulation intégrale de sa dette.

Si le Gouvernement fédéral ne coopère pas encore pleinement avec tous ses États membres fédérés, nous avons observé au cours des derniers mois une certaine volonté d'aller de l'avant sur les questions nationales fondamentales. Je prends note avec satisfaction du rôle du Gouvernement fédéral dans le renforcement de sa coopération technique avec les ministères des États membres fédérés pour garantir la réalisation des priorités concernant lesquelles l'échec est interdit.

En février, après avoir organisé une conférence consultative, le Président du Puntland a annoncé son intention de poursuivre le dialogue avec Mogadiscio. Parallèlement à d'autres initiatives en cours, nous espérons que cela permettra au Gouvernement fédéral et aux États membres fédérés de commencer à définir une vision commune pour la Somalie.

En sus des signes encourageants annonciateurs d’un dialogue national absolument nécessaire dans un avenir proche, nous avons également constaté des progrès en matière de réconciliation et de dialogue aux niveaux national et local.

Au Galmudug, le déploiement des forces de l’AMISOM à Dhuusamarreeb a contribué à créer un environnement propice à la tenue d’une conférence de réconciliation réussie à laquelle ont participé tous les clans ainsi qu’à des progrès substantiels dans la formation de l’État. Des élections ont été organisées en février et, plus récemment, nous avons assisté à la formation d’un gouvernement ouvert à tous au Galmudug et à un transfert pacifique du pouvoir entre l’ancien Président Haaf et son successeur, le Président Qoor Qoor. Nous saluons ces avancées importantes, et nous envisageons avec optimisme l’avenir du Galmudug et la capacité à faire fond sur ces progrès importants.

Nous prenons note de l’évolution récente de la situation au Djoubaland avec la conclusion, entre le dirigeant de cette région et les figures de l’opposition Ogadeni, d’un accord qui a conduit à leur reconnaissance mutuelle et à leur cohabitation. Nous insistons toutefois sur la nécessité d’aller plus loin pour que tous les clans se regroupent au sein d’une congrégation d’acteurs de tout le Djoubaland afin de trouver une solution durable aux problèmes politiques, sociaux et économiques dont continue de souffrir cet État membre de la fédération.

À l’échelon local, des efforts de réconciliation similaires ont également été encouragés en avril dans le cadre d’une campagne visant à mettre fin aux conflits claniques violents. Dans le Bas-Chébéli, l’intervention rapide du Président du Sud-Ouest a permis de mettre fin au conflit entre les clans Gaaljecel et Shanta Caleemood. Au Galmudug, la nouvelle Administration a adopté une démarche comparable, qui a abouti à une cessation des hostilités entre les clans Wagarda’a et Habar Ghidir.

Les préparatifs des élections se poursuivent. Dans ce contexte, je voudrais saluer l’engagement de la commission parlementaire *ad hoc* conjointe chargée des élections et les efforts inlassables de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Malgré les perturbations causées par la COVID-19, la commission parlementaire et la CENI ont décidé de poursuivre la plupart de leurs activités via des plateformes technologiques. Cette solution a permis la rédaction des recommandations essentielles pour compléter la loi électorale nationale adoptée en février.

En outre, je salue le travail fondamental réalisé par l’équipe spéciale chargée de la sécurité des élections. Dans des conditions difficiles, elle a multiplié ses activités, ce qui a récemment conduit à un accord sur son mandat et à l’adoption du concept de sécurité aux fins de l’inscription des électeurs.

D’autres progrès sont à noter, l’équipe spéciale ayant tenu un atelier de deux jours en mars pour évaluer la possibilité de créer des zones sécurisées dans toute la Somalie et pour planifier le recensement des éventuels centres d’inscription des électeurs.

Il est on ne peut plus clair que la tenue d’élections nationales est une priorité absolue pour la Somalie. D’après mes contacts avec les principaux acteurs électoraux, je suis convaincu qu’ils considèrent eux aussi cette question comme une nécessité et une urgence. Le récent retour à Mogadiscio des deux présidents du Parlement fédéral est un signe encourageant, et il permettra de présenter le rapport du Président de la CENI le 27 mai.

Je trouve toutefois préoccupant qu’en dépit des efforts sincères menés pour préparer les élections, il reste des questions en suspens potentiellement litigieuses qui doivent être réglées immédiatement et efficacement. Il s’agit notamment de la nécessité de rendre la loi électorale applicable et de garantir un quota de 30 % de femmes représentantes, ainsi que de l’adoption au Parlement des amendements à la loi sur les partis politiques.

Mais par-dessus tout, l'élection en Somalie nécessitera l'appui politique et l'implication de tous les États membres de la fédération. C'est urgent car le temps presse. J'appelle donc toutes les parties prenantes aux niveaux fédéral et régional à régler leurs problèmes et à permettre la présence et l'action efficace de la CENI dans tous les États membres de la fédération afin que des élections crédibles, libres et équitables puissent se tenir.

Au cours de la période à l'examen, des progrès tangibles ont été réalisés dans le domaine de la sécurité grâce à l'affaiblissement et à la perturbation des capacités opérationnelles des Chabab dans toute la Somalie. Le 16 mars, l'opération Badbaado a permis de déloger les Chabab de la ville-pont de Janaale, dans le Bas-Chébéli. La reconquête de Janaale constitue un coup dur pour les Chabab, car la ville était un bastion stratégique pour les opérations du groupe dans le Bas-Chébéli et à Mogadiscio. Janaale était également un centre de fabrication d'engins explosifs improvisés et de véhicules piégés. Au-delà de Janaale, des opérations ciblées menées par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes à Bula Xaaji le 20 mars ont détruit les positions ennemies et réduit considérablement les capacités du groupe.

Conformément à la résolution 2472 (2019), l'AMISOM a achevé le 28 février le retrait de 1 000 hommes prévu par son mandat, sans céder ni démanteler aucune de ses bases opérationnelles avancées. Ce faisant, elle a consolidé les gains réalisés au fil des ans et protégé la population contre les Chabab. Comme convenu lors de la réunion du comité de coordination opérationnelle tenue à Kampala, chaque pays fournisseur de contingents supporte l'intégralité des dépenses liées au maintien de ses forces dans les bases opérationnelles avancées qui devaient être démantelées.

Dans le cadre de la mise en œuvre des phases 1 et 2 du plan de transition, l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes ont mené plusieurs opérations conjointes visant à perturber et à affaiblir les Chabab. Il reste toutefois beaucoup à faire si nous voulons exécuter d'ici à décembre toutes les tâches prescrites pour les deux phases du plan de transition. Or, au train où vont les choses, la constitution de forces de sécurité somaliennes bien formées, bien équipées et régulièrement rémunérées pourrait ne pas suffire pour atteindre l'objectif d'une masse critique de forces somaliennes capables de prendre la relève de l'AMISOM d'ici la fin 2021, ou pour préserver les acquis obtenus au fil des ans au prix de tant de sacrifices. Ce seul fait exige de tous les acteurs impliqués dans le soutien aux efforts de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie, de reconsidérer et d'ajuster d'urgence la manière dont ils mettent en œuvre, ensemble et individuellement, les tâches décrites dans le plan de transition somalien, et le rythme auxquels ils le font.

L'efficacité de l'AMISOM sur le théâtre des opérations doit être considérée dans le contexte plus large d'une pluralité d'acteurs, chacun ayant un rôle spécifique à jouer pour répondre aux problèmes fondamentaux de la Somalie, à savoir le terrorisme, les désaccords politiques, l'absence de réconciliation et le sous-développement économique. Dans ce contexte, l'approche globale pour la sécurité, qui sous-tend la mise en œuvre du plan de transition et définit la répartition des tâches en cinq volets, reste le moyen le plus viable de garantir que tous les aspects fondamentaux de la crise somalienne sont pris en compte et traités efficacement. L'approche globale pour la sécurité peut être revue, si nécessaire, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Un tel cadre garantirait que tous les acteurs assument une responsabilité partagée et contribuerait à surmonter les difficultés liées à une coordination et une cohérence insuffisantes, à un partage irrégulier des informations et au manque de confiance et de responsabilité mutuelle, qui sont autant d'obstacles graves à nos efforts communs en Somalie.

La constitution des forces avance trop lentement et, si rien ne change, il faudra plusieurs années pour atteindre le seuil d'une transition efficace. Les récents succès obtenus dans le Bas-Chébéli dans le secteur 1 n'ont été possibles que grâce à la génération de forces nationales qui ont relevé les forces de l'AMISOM et créé des unités mobiles.

Dans les prochains jours, le Conseil examinera le renouvellement du mandat de l'AMISOM. Dans son communiqué du 7 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a annoncé la reconduction de ce mandat pour 12 mois. Toutefois, alors que le Conseil se penche sur les tâches qui incomberont à l'AMISOM en cas de renouvellement de son mandat, l'un des points clefs sur lesquels il devra se concentrer concerne la coopération future des principaux pays qui investissent dans la sécurité de la Somalie et, en particulier, la nécessité de fonder cette coopération sur une évaluation indépendante complète.

Comme les membres du Conseil le savent, la Commission de l'Union africaine procède actuellement à sa propre évaluation globale du soutien que l'Union africaine apportera à la Somalie par le biais de l'AMISOM après 2021. En outre, nous étudions des options qui permettront à d'autres partenaires internationaux clefs, dont l'ONU, de mieux réorienter leur appui à la Somalie. Pour y parvenir, et comme convenu lors de la récente réunion virtuelle de haut niveau sur la Somalie, il faut un consensus sur la formulation d'une approche globale de la stabilité et de la sécurité de la Somalie et, comme indiqué précédemment, que tous ceux qui ont investi dans la sécurité de la Somalie s'engagent non seulement à réviser et actualiser le Plan de transition mais aussi à prendre en considération ses modalités de mise en œuvre pour toutes les parties prenantes.

Annexe III

Exposé de Mme Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU

C'est un honneur pour moi que de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la menace que représente l'utilisation, par les Chabab, d'engins explosifs improvisés (EEI) en Somalie, et leur impact sur la population civile, les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité somaliennes. C'est aussi un honneur que de présenter les activités menées par le Service de la lutte antimines de l'ONU pour atténuer la menace que représentent les engins explosifs en Somalie.

En ce qui concerne la menace que représentent les EEI, le nombre d'incidents qu'ils ont provoqués est passé de 402 et 492 en 2017 et 2018, respectivement, à 529 en 2019 ; 161 incidents de ce type ont été enregistrés à fin avril en 2020. Entre le 1er janvier 2017 et le 30 avril 2020, 153 soldats de l'AMISOM et 489 membres des forces de sécurité somaliennes ont été tués dans des incidents ciblés impliquant de tels engins. Sans compter les près de 600 personnes tuées lors de l'effroyable attaque à l'engin explosif improvisé perpétrée le 14 octobre 2017 à Mogadiscio, 787 civils auraient été tués et 1 779 autres blessés.

Nous avons pris note du recul du nombre de victimes civiles à Mogadiscio en 2020, que nous attribuons aux effets positifs combinés du plan de sécurité en place dans la capitale et de l'opération Badbaado dans le Bas-Chébéli, qui ont limité l'infiltration d'engins explosifs à Mogadiscio. Le nombre d'incidents de véhicules piégés est passé de 1,17 par mois en 2019 à un seul, à ce jour, pour toute l'année 2020.

Dans le même temps, bien que les forces de sécurité somaliennes mènent des opérations militaires dans le Bas-Chébéli depuis le deuxième trimestre de 2019, on constate une augmentation concomitante des attentats aux engins explosifs improvisés contre l'Armée nationale somalienne perpétrées par les Chabab, ce qui s'est traduit par une hausse alarmante des pertes militaires qui, au premier trimestre 2020, ont pour la première fois dépassé les pertes civiles. Ces dernières années, les EEI fabriqués par les Chabab utilisent moins d'explosifs de type militaire et davantage de composés et composants plus faciles à trouver, ce qui montre bien leur capacité d'adaptation et leur détermination à continuer à recourir à cette méthode de guerre.

En ce qui concerne le Service de la lutte antimines en Somalie, il fait partie intégrante de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Le Service de la lutte antimines fournit au Gouvernement fédéral somalien des conseils d'experts sur l'élaboration de législations, plans et politiques visant à atténuer la menace que représentent les engins explosifs. De plus, il produit régulièrement des analyses spécifiques de la menace que les EEI font peser en Somalie, lesquelles servent de base aux actions préventives et réactives prises par l'Armée nationale somalienne, l'AMISOM et les autres partenaires. Le Service de la lutte antimines assiste aussi la MANUSOM et mène des activités de déminage dans le sillage d'attaques par tirs indirects menées contre le complexe de l'ONU à Mogadiscio et dans la zone de l'aéroport.

Avec l'appui du BANUS, le Service de la lutte antimines maintient une présence physique dans tous les secteurs où l'AMISOM est présente, et fournit conseils, analyses, formations et encadrement aux agents en tenue de l'AMISOM sur la manière de trouver et détruire des EEI et d'opérer en toute sécurité dans cet environnement très menaçant. Depuis 2017, le Service a formé plus de 50 000 soldats de l'AMISOM sur des sujets allant de la sensibilisation à la menace des EEI jusqu'aux

techniques de recherche, détection et élimination de ces engins. Le Service de la lutte antimines utilise et promeut un certain nombre de supports de formation standardisés qu'il a rédigés pour accompagner la croissance constante du nombre d'intervenants en matière de neutralisation des EEI dans les pays qui fournissent des contingents.

Grâce à la formation et au mentorat prodigués par le Service antimines aux capacités facilitatrices de l'AMISOM, les contingents ont davantage confiance dans l'utilisation des itinéraires principaux de ravitaillement et les mouvements de lots sur ces itinéraires entre Mogadiscio et les secteurs ont considérablement augmenté. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit à l'AMISOM les capacités de neutralisation des explosifs et munitions de 21 équipes travaillant avec 42 chiens détecteurs d'explosifs pour protéger des infrastructures cruciales telles que les aéroports, les pistes d'atterrissage et les bases de l'AMISOM. Les capacités du Service en matière de recensement, détection et déminage facilitent également la construction des bases d'opérations avancées de l'AMISOM.

L'appui du Service a contribué à renforcer l'aptitude de l'AMISOM à répondre et à s'adapter à l'évolution de la menace posées par les EEI. Bien qu'un nombre élevé d'incidents recourant à des EEI et visant l'AMISOM soit signalé, le taux de pertes par incident à l'AMISOM a reculé entre 2017 et aujourd'hui. En outre, même si on constate une augmentation progressive du nombre de ces incidents, aucune incidence sur l'AMISOM n'a été observée. À l'heure où je parle, malgré les restrictions imposées du fait de la pandémie de maladie à coronavirus, toutes les activités du Service de la lutte antimines en appui à l'AMISOM se poursuivent, à l'exception des formations préalables au déploiement et en personne.

Ces dernières années, le Service a répondu aux demandes du Gouvernement somalien de renforcer la capacité de la police somalienne à atténuer les menaces. À ce jour, il a formé et équipé les 14 équipes de neutralisation des explosifs et munitions en place au sein de la police somalienne. Je tiens à remercier les États Membres qui ont fourni au Service de la lutte antimines de l'ONU les contributions financières volontaires nécessaires pour soutenir ces activités.

Pour terminer, l'action du Service a prouvé et continue de prouver qu'il améliore la protection, la mobilité et l'efficacité opérationnelle des forces de l'AMISOM et a contribué à réduire le nombre de victimes et de décès dans les rangs de l'AMISOM. D'après nos analyses, les Chabab vont probablement poursuivre leurs attaques aux engins explosifs improvisés contre l'Armée nationale somalienne, en se servant des précurseurs disponibles et de plans complexes et en constante évolution. Afin d'être mieux équipées pour opérer efficacement et en toute sécurité dans ce contexte de menace des EEI, les troupes de l'Armée somalienne ont besoin de formations, mentorat et matériel appropriés et respectueux des normes qui guident l'appui que le Service de la lutte de la lutte antimines apporte à l'AMISOM. Le fait que les forces de sécurité somaliennes disposent de capacités de réduction des menaces liées aux EEI efficaces, durables et responsables serait favorable à la transition des responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité.

En tant que composante intégrée à la MANUSOM et au BANUS, le Service de la lutte antimines est prêt à étendre son appui à l'Armée nationale somalienne. Nous espérons que le Conseil de sécurité envisagera d'élargir les catégories du dispositif d'appui non létal fourni par l'ONU à l'Armée somalienne grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes, pour y inclure un appui à l'atténuation de la menace des EEI, à savoir la formation, le mentorat et le matériel que je viens de mentionner. En conséquence, j'invite les États Membres et les autres partenaires à orienter des fonds vers le renforcement des capacités de l'Armée nationale à atténuer la menace des EEI grâce au mécanisme que représente le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Annexe IV

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de leurs exposés. Certaines des informations que nous venons d'entendre sont encourageantes, mais d'autres le sont moins.

En ce qui concerne la situation politique et les préparatifs des élections en Somalie, le pays a montré sa capacité à progresser au regard de ses priorités. La promulgation de la loi électorale marque une étape importante, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour déterminer les modalités de sa mise en œuvre. Entre autres éléments, la participation des femmes doit être assurée. Les travaux ont également commencé sur d'autres textes législatifs, comme la loi sur les partis politiques, et vont devoir reprendre. Les préparatifs techniques, notamment en matière de sécurité électorale, devraient rester sur la bonne voie. Les élections peuvent toujours avoir lieu selon le calendrier prévu.

Nous demandons également au Gouvernement fédéral de rétablir le dialogue avec les États membres de la fédération. La Somalie a besoin de ce dialogue pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent non seulement les élections, mais aussi le plan de transition, ainsi que celles qui découlent des crises humanitaires actuelles. Cette absence de dialogue a assez duré.

Malheureusement, la Somalie n'a pas été épargnée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ni par les inondations saisonnières ou les invasions de criquets. La Belgique se tient aux côtés du peuple somalien et contribue à la réponse humanitaire. Nous pensons également que, tout en combattant ces crises, il est important pour la communauté internationale et les autorités somaliennes de ne pas perdre de vue les objectifs de développement et les objectifs politiques du pays.

À l'heure où le Conseil de sécurité s'apprête à débattre du renouvellement du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), on constate que les Chabab restent une menace très importante. Les opérations conjointes de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM ont remporté certains succès, mais elles n'ont pas été suffisantes pour nous permettre d'espérer que le plan de transition soit mené à bien dans les délais prévus.

Le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération doivent s'unir pour forger une vision commune de la sécurité nationale. Nous saluons la volonté du Gouvernement de réviser le plan de transition. La communauté internationale, y compris l'Union européenne qui est un important bailleur de fonds, œuvrera de concert avec la Somalie à la mise en œuvre ce plan. Il faut également que les partenaires en matière de sécurité se coordonnent entre eux, sous la direction du Gouvernement fédéral.

Enfin, pour ce qui est de l'avenir immédiat et de la perspective des élections, nous pensons que l'AMISOM doit continuer à s'acquitter de son mandat sous sa forme actuelle et, avant d'envisager les plans pour 2021, notre objectif sera de renouveler ce mandat sans changements significatifs, mais pour une période légèrement plus courte. Qu'il me soit permis également de remercier les pays fournisseurs de contingents pour leur engagement.

Annexe V

Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, James Swan ; le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, Francisco Caetano José Madeira; et la Directrice du Service de la lutte antimines, Agnès Marcaillou, pour leurs exposés.

La Chine est très attentive à la situation en Somalie. La Chine salue les efforts déployés par le pays ces trois derniers mois pour préparer les élections, mettre en œuvre le plan de transition, améliorer les relations entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération et encourager le développement socioéconomique. Nous avons de bonnes raisons de croire que le peuple et le Gouvernement somaliens vont continuer de faire des progrès dans la gouvernance du pays et le processus de paix.

La Somalie entre dans une phase critique, avec les élections pour priorité absolue. Le Président Farmajo a promulgué la loi électorale et l'équipe spéciale chargée de la sécurité des élections a adopté son mandat et examiné un projet de concept de sécurité aux fins de l'inscription des électeurs. Les progrès réalisés dans ces domaines démontrent pleinement la forte volonté de la Somalie de promouvoir des élections pacifiques. La Chine soutient toutes les parties en Somalie qui agissent sur la base des intérêts fondamentaux du pays tout entier, renforcent la coopération et le dialogue et font avancer conjointement les processus électoraux et politiques. La communauté internationale doit quant à elle fournir une assistance constructive et adhérer au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Somaliens.

La Chine défend systématiquement l'idée selon laquelle les pays africains doivent aborder les problèmes africains selon des méthodes africaines. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine appuie l'AMISOM dans la poursuite de sa mission, conformément à son mandat, et de ses efforts pour aider les forces de sécurité nationales somaliennes à renforcer leurs capacités et à assumer progressivement la responsabilité de la sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a formulé des demandes et des suggestions en ce qui concerne les questions liées à la Somalie. Nous espérons que le Conseil de sécurité de l'ONU accordera l'attention voulue à la voix de l'Union africaine et y répondra de manière positive.

La Chine condamne résolument toutes les formes de terrorisme. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et l'AMISOM ont contribué de manière notable aux efforts somaliens pour lutter contre les activités terroristes. Les attaques terroristes contre les installations des Nations Unies et de l'AMISOM sont très préoccupantes. Nous appelons toutes les parties concernées à prendre des mesures pragmatiques qui garantiront efficacement la sûreté et la sécurité des installations et du personnel des Nations Unies et de l'Union africaine en Somalie.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), combinée à l'invasion de criquets et aux inondations, a aggravé la situation humanitaire dans le pays. La Chine salue les mesures déjà prises par le Gouvernement somalien pour prévenir et contrôler la pandémie. Limitée par son développement socioéconomique, la Somalie est plus vulnérable aux catastrophes et moins à même d'y faire face.

La communauté internationale doit continuer à fournir une assistance constructive afin d'aider la Somalie à surmonter les difficultés et à parvenir rapidement à un développement durable et autonome. Face à la pandémie, nous sommes véritablement une communauté unie par un même destin. Le Gouvernement et les entreprises chinoises ont fait don de plusieurs lots de fournitures médicales à la Somalie et partagé leur expérience et leurs meilleures pratiques avec le personnel médical somalien par le biais de visioconférences. La Chine va poursuivre ses contributions unilatérales.

Annexe VI

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous voudrions commencer par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Swan pour son exposé et Mme Agnès Marcaillou pour l'attention qu'elle porte au travail effectué par le Service de la lutte antimines de l'ONU face à la menace que l'utilisation d'engins explosifs improvisés continue de poser en Somalie.

Nous restons préoccupés par l'impasse politique persistante entre le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération. Il est indispensable de briser l'impasse actuelle pour régler les problèmes qui se posent en Somalie. Nous demandons instamment aux dirigeants de mettre de côté leurs divergences et d'unir leurs forces pour conclure des accords stratégiques permettant de répondre aux préoccupations prioritaires du pays. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple somalien dans sa lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont les effets posent un véritable défi et dont les conséquences affecteront tous les aspects de la vie quotidienne des Somaliens dans tout le pays.

Même en ces temps très difficiles, la préparation d'élections crédibles et transparentes, suivant le principe « une personne, une voix », est d'une importance capitale, tout comme la poursuite des travaux en vue d'adopter les amendements relatifs à la loi sur les partis politiques. À cet égard, nous continuons à préconiser un quota de 30 % de femmes, dont la participation au processus électoral – ainsi que celle des minorités – est primordiale. Il est également indispensable de poursuivre le processus de révision constitutionnelle, et nous invitons instamment les partis à utiliser pleinement les outils mis à leur disposition par l'ONU et ses partenaires.

La République dominicaine se félicite des mesures prises par le Gouvernement somalien pour freiner la propagation du virus au sein de la population et pour faciliter l'accès ininterrompu aux fournitures d'urgence. La fragilité de la situation humanitaire, conjuguée à l'augmentation du nombre de cas enregistrés et à la faiblesse du système de santé, fait de la Somalie un des pays les plus vulnérables face à cette pandémie.

Il est tout aussi inquiétant de constater que les pluies saisonnières qui ont incité les agriculteurs à démarrer les cultures ont également provoqué des crues soudaines, augmentant ainsi le risque de maladies transmises par l'eau et créant des conditions propices à la reproduction des criquets, un fléau qui cause déjà de graves dégâts dans toute la région. Nous encourageons la communauté internationale à contribuer au Fonds d'aide humanitaire à la Somalie, ce qui permettrait de sauver des vies, de répondre aux besoins des plus vulnérables et d'aider à accélérer la lutte contre la pandémie.

Nous voudrions rendre hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et aux forces de sécurité somaliennes pour leurs sacrifices au service de la paix et de la stabilité dans le pays. La précarité des conditions de sécurité en Somalie est préoccupante. Nous condamnons toutes les attaques menées par les Chabab, en particulier les attaques au mortier contre l'aéroport international Aden Adde à Mogadiscio, où se trouve le complexe des Nations Unies, ainsi que celles qui visent l'AMISOM.

Nous condamnons les graves violations qui continuent d'être commises contre les enfants et encourageons le Gouvernement à adopter et à mettre en œuvre une stratégie nationale pour prévenir le recrutement d'enfants, faciliter la libération et la réinsertion des enfants soldats et renforcer plus avant le cadre juridique de la protection de l'enfance. Tout aussi inquiétante est l'augmentation des mutilations génitales féminines dans le pays pendant la pandémie, c'est pourquoi cette question doit être incluse dans toute action menée face à la COVID-19.

Nous saluons le travail qu’accomplit la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les jeunes Somaliens représentent une grande partie de la population ; il importe donc de créer un environnement favorable pour leur permettre de continuer à participer activement aux activités de consolidation de la paix et de gouvernance.

Enfin, la Somalie a plus que jamais besoin de l’appui de la communauté internationale, des pays voisins et de ses partenaires. Nous saluons les efforts que continuent de déployer le Bureau d’appui des Nations Unies en Somalie, l’AMISOM et la MANUSOM et le rôle qu’ils jouent dans des conditions difficiles en vue de parvenir à une paix et à une stabilité durables dans le pays.

Annexe VII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les intervenants de leurs aperçus éclairants.

L'Estonie est préoccupée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Somalie, et elle accueille avec satisfaction les mesures mises en place pour combattre la maladie. En dépit des obstacles créés par la pandémie de COVID-19, nous estimons que la Somalie, de concert avec la communauté internationale, ne doit pas perdre de vue les objectifs à long terme en matière d'édification de l'État. À cet égard, nous tenons à souligner les points suivants.

Sur le plan politique, l'organisation d'élections pacifiques et transparentes suivant le principe « une personne, une voix », selon le calendrier convenu, doit rester une priorité. À cet égard, il est crucial que le Gouvernement fédéral somalien et tous les États membres fédérés reprennent d'urgence le dialogue. Il importe également de régler les questions restantes relatives à la loi électorale. Nous accueillons tout progrès avec une vive satisfaction, et nous encourageons fermement la poursuite des efforts à cette fin.

Sur le plan de la sécurité, nous saluons la volonté des autorités somaliennes d'actualiser le plan de transition. Des échéances claires, des tâches claires et une vision claire sont essentielles pour atteindre l'objectif final d'une Somalie assumant l'entière responsabilité de sa sécurité. Nous obtiendrons les meilleurs résultats possibles à cet effet si toutes les parties collaborent étroitement. Nous encourageons donc les autorités somaliennes et tous les partenaires clefs à participer à un dialogue sans exclusive sur l'appui international concernant les arrangements après 2021. Nous nous félicitons également des opérations conjointes menées contre les Chabab dans le Bas-Chébéli. Nous soulignons toutefois la nécessité que les opérations militaires contre les Chabab soient menées dans le respect du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous sommes profondément préoccupés par la menace que pose l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés en Somalie. Pour lutter contre cette tendance, nous devons aider la Somalie à élaborer un cadre réglementaire national qui permettrait de lutter efficacement contre cette menace. En outre, au niveau opérationnel, il importe d'appuyer le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et de l'Armée nationale somalienne en leur fournissant des formations et du matériel.

Enfin, l'Estonie est profondément préoccupée par la situation humanitaire actuelle, qui est exacerbée par la pandémie de COVID-19, une invasion de criquets ainsi que des inondations. Nous trouvons préoccupant que le plan d'aide humanitaire pour 2020 n'est financé qu'à hauteur de 17 %, et nous appelons la communauté internationale à remédier à cette situation.

Je termine en exprimant les remerciements et l'appui de l'Estonie à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à la Mission de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes pour leurs efforts, leur engagement et leurs sacrifices en vue de faire de la paix et de la stabilité à long terme en Somalie une réalité.

Annexe VIII

Déclaration de M. Antoine Michon, Coordonnateur politique à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaiterais remercier nos intervenants pour leurs présentations utiles et souligner trois points concernant la situation en Somalie.

Tout d'abord, la France est préoccupée par l'expansion de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Somalie et dans la région. Nous saluons les mesures prises par les autorités somaliennes pour lutter contre la propagation de la pandémie avec le soutien de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et d'autres partenaires. La France est également mobilisée, en coordination avec l'Union européenne et l'Union africaine, pour soutenir nos partenaires africains dans leur réponse à la pandémie. L'Union européenne a ainsi consacré environ 27 millions d'euros à la Somalie et met également en œuvre un pont aérien humanitaire vers l'Afrique, que la France soutient pleinement. Par ailleurs, la France a fortement plaidé pour un effort collectif afin d'envisager un moratoire sur le paiement du service de la dette des pays africains. La France a également mobilisé 1,2 milliard d'euros pour soutenir nos partenaires africains dans quatre domaines prioritaires : la santé, la relance économique, l'aide humanitaire et la recherche scientifique.

En second lieu, la France considère que la Somalie se trouve aujourd'hui à un moment charnière, tant en ce qui concerne sa situation politique que le processus de préparation de son architecture de sécurité post-2021. Sur le plan politique, tous les acteurs somaliens doivent continuer à œuvrer pour la préparation d'élections présidentielles et législatives pacifiques, inclusives, transparentes et sur le modèle « une personne, une voix » pour la fin de l'année 2020 ou le début de l'année 2021. Cela nécessite un large consensus sur le cadre électoral et nous encourageons donc les autorités somaliennes à régler les questions en suspens concernant la loi électorale avec l'aide de la MANUSOM.

Dans ce contexte, la France appelle également le Gouvernement fédéral somalien et tous les États membres fédérés à reprendre d'urgence leur dialogue. Ce dialogue sera clef pour la tenue des prochaines élections, mais aussi pour d'autres réformes essentielles, notamment dans le secteur de la sécurité. Dans ce contexte, nous condamnons fermement les affrontements dans la région du Gedo, qui sont guidés par des intérêts politiques au détriment de la transition sécuritaire.

La Somalie se trouve également à un moment critique sur le plan de la sécurité, puisque les institutions somaliennes sont appelées à prendre la tête de la responsabilité en matière de sécurité d'ici 2021. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la reprise des opérations conjointes menées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne contre les Chabab dans le Bas-Chébéli. Nous appelons les autorités somaliennes à étendre ces opérations à d'autres régions, à mettre à jour le plan de transition et à accélérer l'établissement d'un plan pour la génération de nouvelles forces somaliennes et l'intégration des forces régionales dans l'Armée nationale. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/398) montre qu'il est urgent de faire davantage de progrès sur ce front.

Enfin, la France estime que les autorités somaliennes et leurs principaux partenaires, dont l'Union européenne, l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, doivent désormais s'engager sérieusement dans les discussions sur le soutien international au secteur de la sécurité en Somalie après 2021. L'Union européenne a montré sa volonté de participer activement à ces discussions et soutient une approche plus transactionnelle. Dans ce contexte, nous pensons que le modèle actuel de soutien international à la sécurité en Somalie ne peut

pas être considéré comme acquis et que toutes les options doivent être mises sur la table, y compris des options alternatives à l'AMISOM. En particulier, nous voulons dire clairement que le modèle actuel de financement de l'AMISOM par l'Union européenne n'est pas viable. Si l'Union européenne continuera à soutenir le secteur de la sécurité en Somalie, ce soutien dépendra de la mise en place de mécanismes de reddition de comptes, de la participation de l'Union européenne aux décisions stratégiques et de la contribution financière d'autres partenaires. Plus généralement, l'Union européenne a également lancé un processus de réflexion sur sa coopération plus large avec la Somalie, notamment par le biais des examens stratégiques de ses trois missions – l'opération Atalanta, la mission de formation de l'Union européenne en Somalie et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie.

Annexe IX

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, à l'entame de mon propos, évoquer la coopération politique entre le Gouvernement fédéral et l'ensemble des États membres de la fédération. Nous en avons parlé à maintes reprises, mais je pense que l'on ne saurait trop insister sur ce point. Elle doit être au cœur de tous les efforts si nous voulons que la Somalie avance dans la bonne direction. Elle constitue le socle de progrès durables. Je citerai à titre d'exemple les réunions de coordination qui devraient reprendre rapidement et se tenir régulièrement afin de régler les questions en suspens, telles que la réforme constitutionnelle ou celles concernant le processus électoral.

Nous prenons note des progrès réalisés dans la préparation des élections, mais sommes troublés de voir que la loi électorale ne fixe pas un quota de 30 % minimum de femmes au Parlement. J'aimerais également souligner que des élections crédibles, libres et équitables, suivant le principe « une personne, une voix », à la fin de 2020 ou au début de 2021, sont essentielles à l'édification d'un État démocratique en Somalie et serviront de critère pour mesurer l'actuelle Administration somalienne. Nous savons les défis que pose la maladie à coronavirus (COVID-19) pour la poursuite des préparatifs des élections, mais tenons à préciser que cela ne doit pas entraver la capacité du Gouvernement fédéral à répondre aux questions non réglées sur la base d'un large consensus politique et en pleine coopération avec les États membres de la fédération. Il faut éviter de revenir au modèle clanique de 2016. Nous devons voir des progrès concrets dans la mise en œuvre du principe « une personne, une voix » partout où cela est possible.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans le secteur de la sécurité. Toutefois, la situation en matière de sécurité reste un défi majeur. Nous sommes préoccupés par les attaques très fréquentes des Chabab. Afin d'actualiser et de mettre en œuvre le plan de transition en matière de sécurité, il est essentiel d'adopter une approche globale de la sécurité. Le plan doit être pris en charge par les Somaliens et accepté par toutes les parties prenantes et tous les partenaires. Il doit également mettre l'accent sur le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes afin de leur permettre d'assumer pleinement la responsabilité de la sécurité dans le pays. Dans ce contexte, nous devons mener une discussion constructive sur l'appui international au secteur de la sécurité somalien au cours des prochains mois, tout en tenant compte de la prochaine évaluation indépendante.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été d'une importance capitale pour la sécurité en Somalie depuis sa création. L'Union européenne, pour sa part, a apporté un appui très conséquent à l'AMISOM, totalisant près de 2 milliards de dollars depuis 2007. L'Allemagne est convaincue que l'AMISOM restera pour l'heure l'une des pierres angulaires du soutien international au secteur de la sécurité somalien.

En ce qui concerne la situation humanitaire et les répercussions liées à la COVID-19, nous restons extrêmement préoccupés par la situation humanitaire qui prévaut actuellement. Les inondations en cours couplées à l'infestation croissante des criquets pèlerins montrent clairement l'incidence des changements climatiques qui viennent aggraver la situation humanitaire et exacerber la fragilité de l'État somalien. La COVID-19 pose des défis supplémentaires. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités somaliennes pour enrayer sa propagation et appelons tous les partenaires internationaux à appuyer la Somalie sur ce front.

Dans ces circonstances, il est essentiel que l'accès humanitaire soit maintenu et que les principes humanitaires soient pleinement respectés. Nous continuerons de participer à l'action humanitaire en Somalie. L'Union européenne reste fortement mobilisée et apporte une contribution très importante à l'appui humanitaire à la Somalie. L'Allemagne fait de même aux niveaux bilatéral et national, ayant déjà fourni plus de 55 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire. Compte tenu de l'aggravation de la situation humanitaire, de nouveaux engagements sont envisagés.

Annexe X

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés circonstanciés M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général, M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, et Mme Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Abukar, Représentant permanent de la Somalie, et adresse à nos frères et sœurs somaliens tous mes vœux pour un bon ramadan.

La présente séance se tient alors que la Somalie se trouve dans une situation très difficile. La maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur son économie et son développement et risque d'aggraver la situation humanitaire. Toutefois, j'estime que ce défi commun pourrait également servir d'impulsion à toutes les parties pour résoudre leurs différends et recentrer leurs efforts sur une collaboration constructive. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'apaiser les tensions entre le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/398), la pandémie a mis en évidence la nécessité pour les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération de faire front commun, dans un esprit d'unité et de compromis. Nous saluons les efforts visant à faciliter la reprise du dialogue politique entre eux. En ce qui concerne les élections, nous nous félicitons de la promulgation de la loi électorale et des efforts déployés pour régler les questions clefs de la loi. Nous nous réjouissons également de voir un plus grand nombre de femmes siéger au Parlement. La tenue d'élections suivant le principe « une personne, une voix », comme prévu, doit rester une priorité. Il est nécessaire d'atténuer les conséquences possibles de la COVID-19 afin que les élections puissent se tenir comme prévu. Il est également important de progresser sur les priorités essentielles de la construction de l'État, telles que la Cour constitutionnelle et la justice. Un environnement favorable est indispensable pour que la démocratie puisse prévaloir.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par la situation en matière de sécurité. Nous condamnons une fois de plus toutes les attaques perpétrées récemment par les Chabab, qui ont principalement visé la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Armée nationale somalienne, et souhaitons exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des victimes. Nous avons entendu l'exposé de la Directrice du Service de la lutte antimines, qui a montré que la menace des Chabab n'avait pas diminué. Je la remercie de ces informations.

Nous rappelons que toute attaque contre le personnel des Nations Unies est inacceptable et que les auteurs doivent être traduits en justice. Les Chabab restent capables de mener des attaques plus importantes, plus complexes et plus spectaculaires, notamment au moyen d'engins explosifs improvisés (EEI) et de véhicules piégés. Nous regrettons que les Chabab n'aient pas répondu à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

C'est pourquoi il importe de prodiguer à l'Armée nationale somalienne la formation dont elle a besoin pour lutter contre les EEI, ainsi que de renforcer ses capacités. Nous félicitons l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM de la poursuite de leurs opérations et des activités de stabilisation qu'elles ont entreprises dans les zones précédemment contrôlées par les Chabab. Nous saluons également la contribution du Service de la lutte antimines. Par ailleurs, nous rendons hommage aux

efforts déployés par les Casques bleus et la Mission de l'Union africaine en Somalie dans la quête de la paix. Nous notons également avec satisfaction l'engagement pris par le Gouvernement d'actualiser le plan de transition afin d'assurer un plan de sécurité collective global pour la Somalie.

Troisièmement, la pandémie de COVID-19 se produit dans un contexte humanitaire déjà très difficile en Somalie et a des conséquences économiques très négatives, comme l'a indiqué le Représentant spécial Swan. Avec au moins 2,6 millions de personnes déplacées, des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, des inondations récentes et une invasion de criquets, des efforts accrus sont nécessaires pour améliorer le sort du peuple somalien. Nous nous félicitons de la mise en place par l'ONU d'un plan national de prévention et de lutte contre la COVID-19. Nous appelons tous les partenaires internationaux à fournir le financement nécessaire au plan d'aide humanitaire afin d'assurer le redressement et la résilience à long terme du peuple somalien. Il est également indispensable de faciliter et de maintenir un accès sans entrave à l'aide et aux secours humanitaires, y compris dans les zones difficiles d'accès.

Enfin, nous espérons que, malgré la pandémie de COVID-19, tous les acteurs en Somalie resteront engagés en faveur de ses efforts de paix et de développement. Le dialogue et la réconciliation entre toutes les parties sont essentiels pour garantir une Somalie prospère et pacifique.

Je réaffirme l'attachement de l'Indonésie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Somalie et je rends un hommage appuyé à la MANUSOM, au BANUS, à l'AMISOM et à tous les acteurs qui œuvrent pour assurer une paix et une stabilité durables en Somalie.

Alors que le mois de ramadan touche à sa fin, nous souhaitons à tous nos frères et sœurs somaliens un heureux Eïd al-Fitr. L'Indonésie reste favorable à une Somalie prospère et pacifique.

Annexe XI

Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, et M. Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour leurs exposés détaillés sur la situation en Somalie. Nous remercions également Mme Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, de ses informations actualisées et utiles faisant suite à une demande de notre délégation concernant la menace que font peser les engins explosifs improvisés (EEI).

Nous avons étudié avec attention le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/398) et nous sommes d'accord avec sa conclusion : les conditions de sécurité dans le pays restent turbulentes. Le Gouvernement fédéral est confronté à de nombreux défis, notamment la nécessité de remettre sur pied les institutions de l'État et d'établir le dialogue entre le centre et les régions, ainsi qu'entre les régions mêmes. L'absence de progrès s'agissant des préparatifs des élections législatives et de la révision constitutionnelle est réellement inquiétante. Nous déplorons les tensions persistantes dans le Djoubaland et au Galmudug. Tous ces problèmes sont désormais exacerbés par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'activité terroriste incessante des Chabab et le fait que ses combattants recourent toujours plus aux EEI, aux attaques au mortier et aux assassinats politiques sont particulièrement inquiétants. Il est important de noter que les Somaliens eux-mêmes ont conscience que les EEI ont déjà causé plus de morts que les balles dans les rangs de l'Armée nationale somalienne et au sein de la population. Nous apprécions vivement le tableau présenté au Conseil par Mme Marcaillou et espérons qu'il contribuera à mieux identifier la réponse que la communauté internationale doit apporter à la menace que représentent les EEI.

Nous prenons également note de certains faits nouveaux positifs à Mogadiscio. La session d'hiver du Parlement fédéral a été productive. Nous saluons la création d'une commission parlementaire *ad hoc* chargée de traiter les grandes questions concernant la loi électorale et la poursuite des travaux de l'équipe spéciale chargée de la sécurité des élections. Nous nous félicitons de la communication entre le Président Farmajo et le Président Bihi, du Somaliland, ainsi que de l'évolution politique positive dans l'État du Sud-Ouest et dans le Hirchébéli. Nous exhortons le Représentant spécial Swan à poursuivre ses efforts visant à promouvoir le dialogue dans et entre les États membres de la fédération, dans l'optique d'organiser un sommet de toute la Somalie.

Dans la perspective du prochain renouvellement du mandat de l'AMISOM, nous pensons que la Mission reste indispensable à la stabilisation du pays. Compte tenu des prochaines élections législatives et de la pandémie de COVID-19, une réduction du nombre de soldats de la paix est inacceptable. Aussi bien l'AMISOM que l'Armée nationale somalienne doivent faire fond sur les progrès réalisés s'agissant des opérations de transition dans la ville de Janaale. Quant à la résolution sur l'AMISOM à proprement parler, nous considérons qu'il s'agit d'un document concis, qui envoie un message clair au peuple somalien – à savoir qu'il peut compter sur le plein appui de la communauté internationale avant et pendant les prochaines élections législatives, étape importante de l'histoire moderne du pays.

Globalement, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'instaurer une collaboration efficace aux fins de mettre en place un dispositif national de sécurité

unifié si nous voulons remédier aux défis qui persistent en matière de sécurité en Somalie. La communauté internationale doit continuer à prendre des mesures pour accroître la disponibilité opérationnelle des unités africaines de maintien de la paix et de l'Armée nationale. Les progrès dans ce domaine seront déterminants pour assurer le transfert effectif aux Somaliens des responsabilités en matière de sécurité.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de renouveler l'engagement ferme de mon pays à continuer de travailler efficacement au sein du Conseil de sécurité pour régler la crise en Somalie, tout en respectant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Je voudrais également poser quelques questions à Mme Marcaillou. Nous savons que le Service de la lutte antimines mène un travail de sensibilisation très utile sur la menace des EEI dans le monde entier, en particulier à Genève, dans le cadre de la conférence annuelle consacrée à la Convention sur certaines armes classiques. Comment, selon Mme Marcaillou, les mécanismes prévus par cette Convention pourraient-ils être utilisés pour aider la Somalie à venir à bout du problème des EEI ?

Selon elle, quelles sont nos autres options pour faire en sorte que les Chabab n'aient pas accès aux explosifs et munitions abandonnés sur les champs de bataille, et pour atténuer la menace des engins explosifs ? Pense-t-elle que l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne font suffisamment à cet égard ? Enfin, que peuvent faire les États Membres de l'ONU pour aider les Somaliens à être mieux préparés et entraînés à surmonter ces difficultés ?

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l’Afrique du Sud auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président du Conseil de sécurité d’avoir convoqué cette visioconférence importante et opportune sur la Somalie. J’ai l’honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil – Afrique du Sud, Niger et Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

En premier lieu, nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet (S/2020/398) sur la situation en Somalie. Nous remercions également de leurs exposés M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), M. Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l’Union africaine et Chef de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM), et Mme Agnès Marcaillou, Directrice du Service de la lutte antimines de l’ONU.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaitent évoquer la situation en Somalie, le rôle que jouent les Nations Unies à travers la MANUSOM et le Bureau d’appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), ainsi que le rôle de l’AMISOM.

Sur le plan politique, nous sommes d’accord avec le Secrétaire général lorsqu’il observe que l’année 2020 sera déterminante pour la réalisation des priorités nationales en Somalie. Plusieurs cibles et critères énoncés dans divers documents d’orientation, tels que le cadre de responsabilité mutuelle et le Plan de transition somalien, devaient être atteints cette année. Les efforts concertés de tous les Somaliens sont nécessaires pour concrétiser ces priorités nationales. Toutefois, cela nécessite un dialogue constructif entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération s’ils veulent combler leurs divergences et, pour commencer, venir à bout du défi que pose la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans un contexte déjà fragile.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines abondent dans le sens du Secrétaire général lorsqu’il affirme que les différends politiques ne doivent pas se régler par la violence. Nous sommes donc préoccupés par les regrettables affrontements armés qui ont éclaté dans la région de Gedo (Djoubaland) et au Galmudug au cours de la période considérée. Nous exhortons les parties somaliennes à utiliser le dialogue comme un moyen pacifique de régler les différends et comme un outil de coopération, ce qui est indispensable pour concrétiser les priorités nationales, notamment la tenue d’élections législatives en 2020-2021.

À cet égard, nous accueillons favorablement le fait nouveau positif que constitue la rencontre entre le Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo » et le Président du Somaliland, Muse Bihi Abdi. Nous nous félicitons également que le Président du Puntland, Said Abdullahi Mohamed Deni, ait annoncé vouloir se rendre à Mogadiscio et dans d’autres États membres de la fédération pour faire avancer le dialogue. Nous considérons ces ouvertures comme des mesures favorables à l’apaisement des tensions persistantes entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, et comme un signe que les parties somaliennes sont disposées à régler leurs différends.

Une des priorités fondamentales de la Somalie est la préparation et la tenue d’élections suivant le principe « une personne, une voix ». Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent que le dialogue, la participation politique de tous et le règlement des différends politiques entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sont indispensables au succès de ces élections et à la cohésion nationale.

En outre, nous saluons la promulgation de la loi électorale et encourageons la formulation rapide des règlements nécessaires pour permettre son application et le large soutien de tous les États membres de la fédération. Il est également important de garantir la participation et la représentation des femmes, des jeunes et de tous les membres de la population somalienne, ainsi que de préparer et de sécuriser le processus électoral. Nous invitons la communauté internationale à continuer de mobiliser des ressources pour aider le Gouvernement fédéral somalien à financer les élections.

Nous restons profondément préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité due à la menace terroriste persistante que représentent les Chabab et les éléments favorables à l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie, qui continuent de perpétrer des attaques terroristes ciblées contre l'Armée nationale somalienne, l'AMISOM, les forces de sécurité locales, les civils et les Nations Unies.

Malgré les progrès et le succès louables des opérations conjointes menées par l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM pour reprendre les villes tenues par les Chabab dans le sud de la Somalie, le groupe terroriste continue de lancer des attaques et de commettre des assassinats au moyen de mortiers et d'engins explosifs improvisés (EEI). Il faut faire davantage pour améliorer la sécurité en Somalie de manière générale, et pour limiter les attaques au mortier et aux EEI en particulier.

Nous souscrivons aux appels à renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes en matière d'atténuation des menaces liées aux EEI, afin qu'elles puissent mieux se protéger contre l'augmentation des attaques menées à l'aide de ces engins et prévenir les dommages causés aux civils et aux infrastructures critiques. Nous apprécions vivement la coopération étroite et le soutien mis en place entre l'Armée nationale somalienne, l'AMISOM et les Nations Unies – en particulier la MANUSOM, le BANUS et le Service de la lutte antimines de l'ONU –, ainsi que l'appui des partenaires internationaux au dispositif national de sécurité et au plan national de transition.

Depuis son déploiement en 2007, l'AMISOM a joué un rôle important à l'appui des efforts de l'Armée nationale somalienne pour rétablir la sécurité et la stabilité en Somalie. Le récent succès des opérations conjointes de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne dans le Bas-Chébéli pour reprendre des territoires atteste de l'utilité du rôle de l'AMISOM. Il est toutefois nécessaire de poursuivre les efforts pour stabiliser les territoires repris et pour constituer des forces et des capacités tant au sein de l'Armée nationale somalienne que de la police afin de sécuriser les zones recouvrées, de faciliter les activités de stabilisation, de consolider les acquis et d'éviter tout retour en arrière.

Nous demandons instamment au Gouvernement fédéral somalien – avec le soutien des Nations Unies, de l'AMISOM et des partenaires internationaux – de continuer à constituer, former et financer des forces de sécurité nationales somaliennes compétentes et efficaces qui assumeront à terme les fonctions de sécurité, conformément au plan de transition et au dispositif national de sécurité. À cette fin, nous réitérons les appels que nous avons déjà lancés à la communauté internationale et aux partenaires internationaux pour qu'ils mobilisent les ressources nécessaires, notamment en reconstituant le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM, afin de soutenir les forces de sécurité somaliennes qui continuent à faire des progrès louables s'agissant d'affaiblir les Chabab et de sécuriser et stabiliser les zones libérées.

Sur le plan humanitaire, la Somalie continue de s'enliser dans une grave crise humanitaire. La Somalie est confrontée à un triple choc : les inondations, l'infestation de criquets pèlerins et la pandémie de COVID-19. Le risque d'insécurité alimentaire

reste élevé, malgré les pluies saisonnières favorables. Dans certaines régions, le caractère imprévisible des précipitations en raison des changements climatiques a provoqué des crues soudaines, qui, en plus d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire, ont entraîné des décès, des déplacements et des risques de maladies transmises par l'eau. Les pluies ont en outre créé des conditions propices à l'accélération de l'invasion de criquets qui frappe toute la Corne de l'Afrique.

Nous sommes préoccupés par le fait que la situation en matière de sécurité continue d'être un obstacle aux opérations humanitaires et à l'assistance aux personnes dans le besoin en Somalie. Nous demandons à la communauté internationale et aux organisations humanitaires de continuer à soutenir le Gouvernement fédéral et le peuple somaliens dans leur quête d'une Somalie pacifique et stable, notamment en fournissant un financement rapide et suffisant, ainsi qu'en contribuant au plan d'aide humanitaire pour la Somalie pour 2020.

Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 fait que l'année 2020 restera dans l'histoire comme celle du plus grand défi posé à notre génération. À l'image du reste du monde, la Somalie n'a pas été épargnée par la pandémie. À la mi-mai, elle comptait plus de 1 400 cas de COVID-19. Étant donné les nombreux défis et vulnérabilités du pays, cette pandémie présente des risques particuliers. Des mesures doivent être prises pour atténuer les effets de la COVID-19 et ainsi assurer la continuité des activités de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie. Nous saluons les efforts du Gouvernement somalien, des organismes des Nations Unies et des partenaires pour lancer le Plan national de prévention et de lutte contre la COVID-19. Nous notons que le coronavirus risque d'aggraver la situation humanitaire déjà désastreuse, ainsi que les problèmes socioéconomiques, les problèmes de coordination du développement et les problèmes de sécurité auxquels la Somalie est confrontée. En outre, il est important de préserver le bien-être des effectifs de l'AMISOM, de l'Armée nationale somalienne et d'autres partenaires qui continuent à assurer la sécurité, notamment en facilitant la fourniture de l'aide humanitaire dont les Somaliens vulnérables ont si cruellement besoin.

En ce qui concerne l'évolution économique, nous relevons que la Somalie a fait des progrès notables ces dernières années et amélioré ses perspectives économiques. Toutes les initiatives menées par le Gouvernement fédéral somalien ont donné des résultats positifs. Nous le félicitons donc d'avoir atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui a permis de régler les arriérés de la Somalie. C'est aussi une grande satisfaction de voir que la Banque mondiale et le FMI ont publié une évaluation conjointe sur le 9e plan national de développement pour la période 2020-2024, qu'ils ont jugé supérieur à la norme des stratégies intérimaires habituelles pour la réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une évolution positive et bienvenue compte tenu des défis humanitaires, socioéconomiques, en matière de ressources et autres qui attendent la Somalie pour la période à venir.

Il est plus que jamais indispensable que la communauté internationale unisse ses efforts pour épauler la Somalie, notamment par la coopération, la coordination et la mobilisation des ressources, afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et de faire en sorte que la Somalie poursuive sur sa trajectoire positive d'édification de l'État et de consolidation de la paix.

Nous voulons souligner l'importance d'encourager une coopération régionale forte et efficace dans la Corne de l'Afrique, en particulier entre la Somalie et ses voisins. C'est indispensable pour instaurer la paix, la stabilité et le développement en Somalie et dans toute la région. Nous appelons à cet égard l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, l'ONU et la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts en faveur d'une coopération régionale forte et efficace dans la Corne de l'Afrique.

Enfin, nous saluons les efforts et l'engagement constants des Nations Unies, de l'AMISOM, du Gouvernement fédéral somalien et des partenaires internationaux pour promouvoir la stabilisation, le fédéralisme et l'édification de l'État en Somalie.

Compte tenu de l'expiration prochaine du mandat de l'AMISOM, le 31 mai, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaitent réaffirmer leur soutien au maintien d'une présence de l'AMISOM en Somalie car c'est une force stabilisatrice pour l'Armée nationale somalienne. Nous espérons des discussions constructives sur une nouvelle résolution qui réaffirmera la volonté du Conseil d'appuyer les activités de l'AMISOM en maintenant les capacités actuelles de la Mission et en autorisant son déploiement pour 12 mois supplémentaires. Nous sommes d'avis qu'une prolongation d'un an donnerait à la Somalie, à l'AMISOM, aux Nations Unies et aux autres partenaires le temps nécessaire pour mesurer et traiter les effets de la COVID-19, gérer la situation en matière de sécurité, préparer les élections à venir, procéder à l'examen complet du plan de transition somalien, constituer effectivement des forces et préserver les acquis obtenus jusqu'à présent.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite remercier les intervenants et féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Swan, de son professionnalisme et de son engagement inlassables dans des circonstances difficiles. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Madeira et la Directrice du Service de la lutte antimines, Mme Marcaillou.

Dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), je tiens en premier lieu à exprimer notre solidarité avec la Somalie dans sa lutte contre la pandémie et à la féliciter des mesures mises en place pour contenir la propagation du virus. Je salue également les efforts entrepris par l'ONU pour coordonner une réponse cohérente entre les organisations internationales, notamment le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, ainsi que les organisations non gouvernementales partenaires.

Nous exhortons tous les partenaires à appuyer le plan de lutte de contre la COVID-19 de la Somalie, qui nécessite un financement accru, aligné et coordonné. Le Royaume-Uni a donné 420 millions de dollars à la Somalie durant le dernier exercice budgétaire et, à la lumière du plan de lutte, nous sommes en train d'envisager ce que nous pouvons faire de plus. Je tiens également à mentionner qu'aujourd'hui, le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 25 millions de dollars au fonds de l'Union africaine créé le mois dernier par le Président Ramaphosa pour lutter contre la COVID-19.

En dépit de la pandémie et des appels du Secrétaire général à un cessez-le-feu, les Chabab continuent de lancer des attaques. Nous condamnons fermement les attaques récentes à Mogadiscio, notamment contre l'ONU, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la communauté internationale. Je voudrais également saluer l'engagement et les sacrifices constants des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et les efforts des forces de sécurité somaliennes. Je fais écho aux préoccupations exprimées par le Service de la lutte antimines concernant l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) en Somalie. L'utilisation de ces engins est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a frappé d'interdiction leurs composants, et c'est pourquoi nous avons recommandé de renforcer l'appui à la lutte contre les EEI dans le texte concernant l'AMISOM.

Il est clair que la COVID-19 pose d'importants problèmes à la Somalie. Nous devons le reconnaître et ne pas en oublier d'aider la Somalie à préserver les progrès accomplis et à continuer d'avancer dans les domaines de la sécurité, de la participation politique et des élections.

En ce qui concerne la réforme de la sécurité, des progrès importants ont été accomplis au cours de l'année écoulée. La Somalie a repris d'autres territoires aux Chabab, a formé du personnel des forces de sécurité somaliennes, a développé un processus d'évaluation de la menace et est devenue membre d'INTERPOL. La collaboration internationale en ce qui concerne la forme que prendra l'appui à la sécurité en Somalie après 2021 est croissante. En mars, le Royaume-Uni a appuyé une conférence de Wilton Park convoquée en Éthiopie. En avril, l'Union africaine et la Somalie ont présidé une conférence ministérielle. Nous devons maintenir cet élan.

La Somalie a également commencé à actualiser le plan de transition somalien. Il est essentiel que le processus d'actualisation, et surtout la mise en œuvre du plan de transition, avancent rapidement pour que la Somalie puisse respecter l'échéance de décembre 2021 qu'elle s'est elle-même fixée pour la reprise de la responsabilité

principale de la sécurité nationale. L'évaluation indépendante demandée par le Conseil de sécurité nous aidera à décider de la meilleure façon d'appuyer la vision de la Somalie pour l'après-2021. La stratégie de sécurité révisée et l'examen indépendant doivent guider notre décision en temps opportun.

Les objectifs à long terme d'un règlement politique somalien, notamment l'organisation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » et la poursuite de la révision constitutionnelle, restent inchangés. Les préparatifs techniques des élections avancent, et nous saluons les efforts que déploie l'ONU pour permettre au Parlement de se réunir virtuellement, ainsi que l'appui fourni par l'AMISOM dans le domaine de la sécurité. Il est essentiel que le Gouvernement, le Parlement, la Commission électorale, la Commission parlementaire conjointe et les États membres fédérés travaillent de concert et prennent des mesures urgentes et inclusives pour faciliter la tenue d'élections constitutionnelles et inclusives à la date prévue, suivant le principe « une personne, une voix ».

Il n'y a pas de raison que la COVID-19 empêche les préparatifs essentiels de se dérouler. Il est temps que le Gouvernement et l'opposition mettent de côté leurs différends et trouvent une solution de compromis. Les décisions relatives au code électoral, à la répartition des sièges, à la définition des circonscriptions, au quota de femmes et aux dispositions concernant le Somaliland et Banaadir doivent être prises d'urgence, et il est encourageant d'entendre que nous pouvons espérer des progrès sur ces questions au cours des semaines à venir.

Je tiens à exprimer ma profonde préoccupation face aux mesures récentes prises en vue de réprimer les médias, notamment l'arrestation de journalistes en Somalie. Nous accueillons avec satisfaction les récentes mesures prises par le Bureau du Premier Ministre en vue de faciliter la collecte de données précises sur la COVID-19. Les médias ont un rôle vital à jouer en Somalie. Nous demandons que les journalistes somaliens soient autorisés à faire leur travail, et nous appelons également les dirigeants somaliens à faire en sorte que l'espace politique reste ouvert.

La réconciliation est un élément central des efforts de la Somalie en matière d'édification de l'État. Des progrès modestes ont été accomplis dans le Djoubaland, dans l'État du Sud-Ouest et au Galmudug, mais des problèmes cruciaux persistent. Nous comptons sur le Gouvernement fédéral pour faire avancer les efforts de réconciliation, et il est nécessaire d'engager un dialogue politique de haut niveau avec les États membres fédérés. Ce dialogue était déjà urgent, et il l'est encore plus en raison de la COVID-19. Il n'y a pas de place pour les divisions face à un ennemi commun.

Pour terminer, je souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, il importe de renforcer et de coordonner l'appui à la Somalie dans sa lutte contre la COVID-19. Nous devons tous faire ce que nous pouvons.

Deuxièmement, il importe que le Conseil de sécurité, l'ONU, la région, l'Union africaine et l'ensemble de la communauté internationale continuent d'aider la Somalie à organiser des élections en temps voulu suivant le principe « une personne, une voix » et à poursuivre la réforme de la sécurité. La sécurité et le développement futurs de la Somalie sont tributaires de progrès continus.

Et enfin, je réitère notre appel – un appel que le Conseil a émis à de nombreuses reprises – au Gouvernement fédéral et aux États membres fédérés afin qu'ils œuvrent ensemble à l'édification d'une Somalie plus forte et plus pacifique.

Annexe XIV

Déclaration de Mme Cherith Norman Chalet, Représentante permanente adjointe par intérim des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial, M. Swan, de s’être joint à nous aujourd’hui et de la manière dont il dirige la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie.

Les États-Unis se félicitent des progrès accomplis par la Somalie depuis le début de l’année. L’allégement de la dette a ouvert un accès à des subventions internationales en vue d’appuyer la croissance économique, le développement et la réforme. L’Armée nationale somalienne et la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) continuent de gagner du terrain au sud de Mogadiscio contre les Chabab. D’autre part, la réunion entre le Président Farmajo et le Président Bihi, du Somaliland, qui s’est tenue en marge du Sommet de l’Union africaine en février, offre un espoir de réconciliation entre la Somalie et le Somaliland. Elle est également une source d’espoir dans le contexte des efforts de réconciliation entre le Djoubaland et le Galmudug.

Cependant, il existe également des problèmes et des obstacles qui nécessitent une attention accrue, comme l’ont souligné de nombreux membres du Conseil aujourd’hui.

Les États-Unis condamnent les campagnes de violence et de terreur que mènent les Chabab et l’État islamique d’Iraq et du Levant en Somalie. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, et nous restons déterminés à travailler avec la Somalie et nos partenaires internationaux pour contrer cette menace. Nous reconnaissons les immenses sacrifices que consentent les pays qui fournissent des contingents à l’AMISOM dans cette lutte importante.

Si les progrès enregistrés par l’Armée nationale somalienne et l’AMISOM s’agissant de libérer et de tenir du territoire dans le Bas-Chébéli sont historiques, il reste beaucoup à faire; il faut notamment qu’elles étendent leur contrôle à d’autres zones. Nous appelons le Gouvernement fédéral somalien à équiper et déployer une présence policière dans les villes libérées afin de maintenir la sécurité et de rétablir les services gouvernementaux dans le Bas-Chébéli et au-delà.

Nous nous félicitons de l’engagement continu de la Somalie à tenir des élections selon le calendrier prévu à partir de la fin de l’année, mais sommes préoccupés par le fait que la planification et la mise en œuvre ont pris beaucoup de retard. Nous invitons le Parlement à adopter la loi électorale en suspens et Mogadiscio à réunir les États membres de la fédération, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin de parvenir à un consensus sur le processus électoral. Nous encourageons toutes ces parties à œuvrer de concert et à convenir d’un modèle pratique pour la tenue en temps voulu d’élections pacifiques, inclusives et crédibles.

Nous regrettons que les dirigeants du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération ne se soient toujours pas rencontrés pour discuter des priorités et des réformes nationales, malgré les appels répétés du Conseil de sécurité. Nous exhortons le Président Farmajo à convoquer dès que possible une réunion du Conseil national de sécurité, comme l’exige la Constitution, pour débattre de la planification des élections, de la coopération en matière de sécurité et d’autres priorités nationales urgentes. Nous restons également préoccupés par le fait que les ressources de sécurité nécessaires pour lutter contre les Chabab sont détournées à des fins de rivalités politiques dans certaines régions.

La coopération fédérale est d'autant plus essentielle que la Somalie est confrontée à une multitude de crises humanitaires dues à la maladie à coronavirus (COVID-19), aux inondations et aux criquets. La COVID-19 semble se répandre rapidement en Somalie, un pays qui manque de ressources et d'infrastructures sanitaires pour réagir efficacement. Nous soulignons la nécessité d'une aide humanitaire rapide, fiable et plus équitable, et encourageons les autres gouvernements à se joindre à nous, alors que nous prenons l'engagement de continuer à apporter une aide humanitaire et de contribuer à remédier aux dommages subis par les cultures et à l'insécurité alimentaire résultant des invasions de criquets et des inondations.

Étant donné ces nombreux défis et dans la perspective du renouvellement du mandat de l'AMISOM ce mois-ci, nous devons examiner comment celle-ci peut répondre plus efficacement à la menace que continuent de représenter les Chabab. Il s'agit notamment de renforcer sa structure de commandement et de contrôle, de donner la priorité à des opérations de combat plus mobiles et de mettre davantage l'accent sur le mentorat et les conseils prodigués aux forces de l'Armée nationale somalienne sur le terrain.

Le renouvellement du mandat de l'AMISOM est également l'occasion pour le Conseil de sécurité d'envoyer un message fort à toutes les parties prenantes dans la région pour leur signaler que le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux Somaliens reste une priorité. Le retard pris par le plan de transition somalien nous inquiète vivement. La mise en œuvre du plan de transition doit s'accélérer cette année pour préparer le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces somaliennes en 2021. Nous nous félicitons des efforts déployés pour actualiser le plan, mais le principal défi reste de respecter les critères fixés. Nous recommandons instamment que le plan évalue les obstacles aux progrès et définisse les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés en matière de constitution de forces, de réforme du secteur de la sécurité et de sécurité civile.

Les États-Unis restent un allié solide, qui est engagé à promouvoir la paix et la stabilité en Somalie et à œuvrer avec ses partenaires internationaux afin d'aider le pays à atteindre ses objectifs en vue d'un avenir pacifique et prospère. Et nous nous félicitons de la présence parmi nous aujourd'hui du Représentant permanent de la Somalie et des autres intervenants.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de leurs exposés éclairants et saluer leur travail sur le terrain. Je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Somalie à notre séance d'aujourd'hui.

Nous jugeons encourageantes certaines évolutions positives en Somalie dans les domaines de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du maintien de la sécurité, de la reprise économique et de la préparation des prochaines élections. En ce qui concerne la situation globale en Somalie et la voie à suivre, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les graves événements survenus récemment dans les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, en particulier les affrontements armés entre les forces fédérales et étatiques au Djoubaland. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement et les dirigeants politiques de la Somalie pour maintenir un environnement stable afin d'assurer l'unité et la réconciliation nationales. Nous appelons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour renforcer les relations entre le Gouvernement et les États membres de la fédération, et à participer à un dialogue constructif, dans l'intérêt de la sécurité, de la stabilité durable et du développement de la Somalie. Nous les engageons également à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver les tensions ou de les faire dégénérer en conflit régional.

Deuxièmement, la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des effets néfastes, retardant la reprise des travaux du Parlement et les préparatifs des élections nationales en 2020. Nous soulignons que la Commission électorale nationale indépendante doit adopter les projets d'amendements à la loi sur les partis politiques et renforcer les mesures de protection des civils dans le cadre du processus électoral. Nous appelons le Gouvernement somalien et les autres parties prenantes à se conformer pleinement à la loi électorale afin de garantir la préparation et la participation de tous les citoyens et de tous les partis politiques à des élections suivant le principe « une personne, une voix ». Nous sommes d'avis que la représentation politique des femmes et des minorités doit être renforcée, y compris dans tous les processus décisionnels.

Troisièmement, la pandémie de COVID-19 a également eu de graves conséquences sur les moyens de subsistance de la population somalienne, exacerbant l'insécurité alimentaire et les difficultés humanitaires dans les zones touchées par les inondations et l'invasion de criquets pèlerins. Elle a également aggravé l'ampleur des problèmes humanitaires déjà catastrophiques, puisque 30 % de la population a besoin d'aide.

Nous saluons les mesures rapides prises par le Gouvernement pour lutter contre la COVID-19, mais tenons à souligner que le risque d'une augmentation exponentielle des infections est élevé dans tous les pays. C'est pourquoi il est impératif de maintenir les mesures de précaution et de prévention, et de s'attaquer aux conséquences économiques et sociales de la pandémie.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du Secrétaire général dans laquelle il réaffirme l'engagement de l'ONU à travailler en étroite collaboration avec la Somalie et appelle les partenaires internationaux à joindre leurs forces pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et à venir en aide au Gouvernement fédéral somalien afin d'atténuer les risques actuels et futurs et d'alléger les souffrances du peuple somalien causées par la maladie à coronavirus et les crises liées aux conditions météorologiques.

Quatrièmement, nous condamnons les attaques terroristes perpétrées par les Chabab contre l'ONU et le personnel et les installations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ainsi que les forces de sécurité locales à Mogadiscio et dans d'autres régions. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement somalien à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'AMISOM afin de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il incombe également aux partenaires internationaux et aux parties concernées d'assumer leurs responsabilités en renforçant leur coopération dans la lutte contre les Chabab afin de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

Cinquièmement, en mars 2020, l'AMISOM a achevé la réduction de ses effectifs dans les limites prévues par la résolution 2472 (2019). Toutefois, d'importants efforts devront encore être consentis pour que l'AMISOM puisse aider les forces de sécurité somaliennes à assurer la sécurité du processus politique à tous les niveaux, et apporter à la police et aux autorités somaliennes l'appui dont elles ont besoin pour créer un environnement sûr à l'approche des élections. Nous attendons avec intérêt le transfert de la responsabilité de la sécurité aux forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition, d'ici 2021, et appelons les partenaires internationaux, le Gouvernement fédéral somalien et les États Membres à aider l'AMISOM à remplir son mandat d'appui à la Somalie et à son peuple.

Pour terminer, nous réaffirmons l'importance que revêtent l'assistance des partenaires régionaux et internationaux ainsi que la coordination avec ces derniers dans le cadre de ces activités fondamentales menées par le Gouvernement somalien. Nous saluons le travail et les efforts inlassables de l'AMISOM, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Représentant spécial, et réaffirmons notre soutien à l'aide qu'ils continuent d'apporter à la Somalie pour maintenir la paix et la stabilité et poursuivre le développement.

Annexe XVI

Déclaration de M. Abukar Dahir Osman, Représentant permanent de la République fédérale de Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de féliciter le Représentant permanent de l'Estonie, M. Sven Jürgenson, pour sa présidence du Conseil en ce mois de mai 2020.

La République fédérale de Somalie renouvelle son indéfectible engagement à continuer de travailler en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, aux côtés de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour l'aider à accomplir son mandat. Je remercie donc le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé et des liens de compréhension et coopération accrues qui unissent mon gouvernement et la Mission. De la même manière, je remercie de son exposé le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine.

La réforme de notre secteur de la sécurité est en très bonne voie. Nous avons quasiment terminé l'exercice de vérification. Nous sommes parvenus à augmenter de 70 % les salaires des forces armées nationales somaliennes et avons également assuré des paiements interbancaires rapides, précis et facilement vérifiables. Notre réforme globale du secteur de la sécurité continue de prendre de l'essor. Après avoir rationalisé et normalisé les forces armées nationales somaliennes, le Gouvernement continue de générer des forces et de les intégrer, ce qui nous permet de continuer à affaiblir les groupes terroristes et de libérer toujours plus de régions.

Grâce à une opération menée par les Somaliens, nous avons réussi à libérer Janaale, ville stratégique où les Chabab avaient trouvé hébergement et sécurité, et à partir de laquelle ils lançaient des attaques contre d'autres parties du pays, notamment la capitale, Mogadiscio. Cela succède à la libération de toute une série d'autres villes et zones de peuplement dont les Chabab se servaient pour se livrer à des attaques gratuites contre le Gouvernement et nos partenaires internationaux. De fait, c'est en conséquence de ces libérations que le Gouvernement a pu prévenir d'importantes attaques terroristes sur la ville pendant la période considérée.

Les opérations les plus récentes s'inscrivent en droite ligne du Plan de transition somalien à plus long terme, qui vise à transférer aux forces armées nationales somaliennes la responsabilité de protéger les citoyens somaliens, au fur et à mesure que les contingents de maintien de la paix de l'AMISOM continuent de quitter le pays. Les forces armées nationales contrôlent effectivement les zones précédemment libérées dans la même région.

Les Chabab ont eu recours à des cellules dormantes pour effectuer des attaques éclair, notamment les actes ignobles perpétrés contre El Adde et le complexe de l'ONU. Ces actions atroces soulignent à quel point il faut que le Gouvernement somalien et les partenaires internationaux redoublent d'efforts pour faire fond sur les progrès en cours.

Pour que les forces armées nationales puissent être pleinement préparées à prendre la relève de l'AMISOM, il faut autonomiser l'Armée nationale somalienne et investir davantage dans son perfectionnement, sa formation, sa mobilité et son équipement. L'embargo sur les armes obère considérablement les moyens dont dispose l'Armée nationale pour éliminer efficacement les groupes terroristes de notre pays.

L'initiative somalienne de réforme du secteur économique et financier est un projet prioritaire dont la réalisation est indispensable pour mener à bien nos autres réformes nationales. Le forum budgétaire des Ministres des finances, présidé par le Ministre Beileh, s'est tenu quatre fois dans divers emplacements depuis septembre 2019, notamment à Kismayo (Djoubaland).

Ce forum s’est révélé être une plateforme très efficace pour promouvoir les réformes financières, le fédéralisme budgétaire et le partage des ressources. Des formules ont été convenues en matière de d’appui budgétaire et d’autres options de partage des ressources. Le forum reconnaît également qu’un règlement politique et une sécurité accrue dans le pays passent par la conclusion d’un accord sur le modèle fédéral, en particulier concernant le fédéralisme budgétaire, dans la nouvelle constitution.

Nous avons maintenant pleinement officialisé notre mobilisation auprès des institutions financières internationales, après restructuration et validation de nos dettes extérieures. Le neuvième plan de développement national, récemment adopté, prévoit une stratégie provisoire de réduction de la pauvreté présentant des mesures durables pour atténuer les difficultés du pays en matière de pauvreté.

Le 26 février, le Conseil d’administration du Fonds monétaire international (FMI) a annoncé qu’il avait obtenu de plus de 100 pays des promesses de dons suffisantes, à hauteur de 334 millions de dollars, ce qui permettait au Fonds d’entériner l’allégement d’une grande partie de la dette de la Somalie. Le Groupe de la Banque mondiale a ensuite annoncé, le 27 février, qu’il rétablirait ses relations financières avec la Somalie, ouvrant ainsi la voie à la reprise complète des opérations, par l’intermédiaire de l’Association internationale de développement de la Banque. De même, une reprise du dialogue a été annoncée par la Banque africaine de développement.

Nos rigoureuses réformes du secteur économique et financier ont porté leurs fruits le 25 mars, lorsque la Somalie a atteint le point de décision en matière d’allégement de la dette au regard de l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, rétablissant ainsi effectivement ses relations avec le FMI et la Banque mondiale. Le 5 mars, les arriérés de la Somalie envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont été réglés grâce à des crédits-relais que nous avons obtenus auprès de nos partenaires de développement que sont la Norvège, le Royaume-Uni et l’Union européenne.

Compte tenu de la lassitude ressentie face aux réformes du fait de la mise en œuvre des critères du FMI et de l’Union européenne tels que la discipline budgétaire et le plafond de recrutement dans la fonction publique, des ressources supplémentaires permettent également aux citoyens somaliens de bénéficier des effets sur le développement des réformes mises en œuvre et de les aligner sur des incitations à poursuivre les réformes. Améliorer la prestation de services sociaux, protéger les droits de l’homme, garantir la liberté d’expression et assurer l’inclusion politique – tout cela implique la mise en œuvre des réformes nationales susmentionnées.

Les réformes économiques dans le cadre du processus du FMI concernant l’allégement de la dette ne sont pas encore terminées. Le programme de référence du FMI a été remplacé par la facilité élargie de crédit (FEC), assortie de critères supplémentaires de déclenchement du point d’achèvement. Aux termes de la FEC et des critères de déclenchement du point d’achèvement, nous nous engageons à procéder à des réformes supplémentaires en matière de fédéralisme budgétaire, de mobilisation des recettes nationales, de développement du secteur financier, de développement du secteur énergétique privé, d’investissement socioéconomique dans la protection sociale, d’assises budgétaires pour l’industrie extractive et de renforcement des mesures de lutte contre la corruption.

La Somalie est aux prises avec des urgences climatiques cycliques, puisque le pays oscille entre inondations et sécheresses chaque saison ou presque. Nous sommes aujourd’hui confrontés à la pire crise médicale observée depuis un siècle. La faiblesse des infrastructures sanitaires de la Somalie et ses ressources limitées ont freiné nos efforts pour contenir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Cette pandémie menace de faire dérailler nos efforts de réforme. La COVID-19 représente un grave problème de sécurité dans un contexte déjà marqué par la fragilité. En Somalie, les formations prodiguées par nos partenaires ont été suspendues pour enrayer la propagation de la maladie. Il existe un risque élevé que le personnel de sécurité qui contrôle les usagers de la route soit contaminé par la maladie. Les équipements de protection sont rares. Le Gouvernement distribue des masques aux agents en première ligne, mais c'est loin d'être suffisant. Les forces armées nationales somaliennes prennent également part à des campagnes de sensibilisation du public contre la maladie. L'interruption mondiale de l'activité a entraîné l'interdiction des vols internationaux et locaux, l'imposition d'un couvre-feu partiel et la suppression des taxes sur les produits alimentaires et non alimentaires essentiels, entre autres mesures. Bien que les prix des denrées alimentaires soient montés en flèche, les envois de fonds ont nettement diminué et les activités commerciales considérablement reculé. Tous ces facteurs ont entraîné une réduction des recettes nationales.

Les familles vont devoir être soutenues et les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les petites et moyennes entreprises devront être atténuées.